

DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES
COMMUNE DE THÉNEZAY

SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 OCTOBRE 2012.

NOMBRE DE
CONSEILLERS

:

EN EXERCICE

: 13

PRÉSENTS

: 12

POUVOIRS

: /

VOTANTS

: 12

L'AN DEUX MILLE DOUZE,
Le huit octobre, à vingt heures trente minutes,

le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de THÉNEZAY, dûment convoqué,
s'est réuni à la MAIRIE, sous la présidence de Madame Véronique CORNUAULT, Maire.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL: 4 octobre 2012.

PRÉSENTS: Mme CORNUAULT Véronique (Maire), M. PINEAU Jean-Louis, M. PROUST Jacky,
Mme DAVAULT Joëlle, M. DEJONCKHEERE Thierry (Adjoints), M. LÉON Jean-Jacques,
M. PASQUIER Thierry, Mme NOIRAUULT Danielle, M. SAIVRES Jean-François, M. BAUDOUIN Jean-Paul,
Mme PROUST-FLORISSON Gaëlle, M. BOITARD Steeve.

Absente: Mme BLAIS Angéline.

Pouvoirs: /

Mme Joëlle DAVAULT a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Projet d'aménagement d'un nouveau centre de secours à THÉNEZAY.
- Vote budget annexe « PHOTOVOLTAÏQUE ».
- Chauffage locaux de la Poste : adoption avenant n°1 au bail de location.
- Mise à disposition des services de l'État pour instruction demandes de permis et déclarations préalables relatives à l'occupation des sols : adoption convention État/Commune.
- Écritures comptables.
- Programme d'action éducative dans les écoles – Année 2012-2013.
- Questions et infos diverses : installation d'abris-bus, élaboration du Plan Communal de Sauvegarde, le point sur la situation locale dans le domaine médical, infos diverses personnel communal, vente tickets repas de cantine aux familles hors Commune (rencontre avec plusieurs Maires concernés par cette question), éclairage public (signature d'un marché avec SÉOLIS et planification des prestations, etc.).
- Comptes-rendus des réunions de commissions, des comités consultatifs et du conseil communautaire.

Madame le Maire ouvre la séance et demande aux Conseillers municipaux s'ils ont des remarques à formuler ou questions à poser, portant sur le compte rendu de la séance du 6 septembre dernier.

Aucune autre observation n'étant émise, le procès-verbal est adopté à l'unanimité et les Conseillers procèdent à sa signature.

Après avoir sollicité l'autorisation (qui lui est accordée à l'unanimité) d'aborder un point supplémentaire (la reconduction annuelle du contrat de maintenance du logiciel utilisé par la bibliothèque municipale), Madame le Maire entame la présentation des diverses questions à traiter.

D 100-2012 : BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE : MAINTENANCE LOGICIEL « MICROBIB »

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le contrat (n° 99106) établi le 2 octobre 2012 par la S.A.R.L. MICROBIB – Le Bourg – 17120 EPARGNES – au titre de la maintenance du logiciel «Microbib» utilisé à la bibliothèque municipale. Ce contrat, prenant effet le 1^{er} décembre 2012 pour une durée de 12 mois, prévoit, entre autres dispositions, le versement d'une redevance annuelle d'un montant de 198,00 Euros H.T.

Après avoir pris connaissance de ce contrat et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-l'ADOpte en l'intégralité de ses dispositions et autorise Madame le Maire à le signer.

-RAPPELLE que le mandatement de la dépense correspondante fait l'objet d'une prise en charge à partir des crédits inscrits au compte 6156 du budget principal.

INFO SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN NOUVEAU CENTRE DE SECOURS À THÉNEZAY

Madame le Maire fait part aux Conseillers de la réunion qui s'est tenue, le 21 septembre dernier, en Mairie de THÉNEZAY, autour du projet de construction d'un nouveau centre d'incendie et de secours.

Etaient présents: M. Paul GRÉGOIRE, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des DEUX-SÈVRES, le Colonel Patrick MARAND, Directeur départemental du SDIS, le Lieutenant Colonel Franck TOURNIÉ, Directeur départemental adjoint, Mme Marie-Rose VUI, Chef du pôle ressources, M. FERNANDEZ, Chef du service immobilier, le Capitaine BEAUVAIS, Adjoint au Chef du Groupement Nord DEUX-SÈVRES, l'Adjudant Stéphane ROCHETEAU, Chef du centre de secours de THÉNEZAY, M. Hervé de TALHOUËT-ROY, Conseiller général et les Maires du Canton représentant les Communes (à l'exception des Maires d'OROUX et de LHOUMOIS, absents excusés).

Après une ouverture de réunion effectuée par M. GRÉGOIRE, lequel a formulé le souhait qu'un compromis soit trouvé afin que ce projet puisse avancer, une présentation du SDIS, de son organisation et de son fonctionnement, a été effectuée par le Colonel MARAND. M. FERNANDEZ a ensuite été invité à présenter une prospective pluriannuelle du parc immobilier (l'état des lieux laissant apparaître un classement de l'actuel centre de secours thénezéen en troisième position au tableau des nouvelles constructions à opérer). Le Lieutenant Colonel TOURNIÉ a ensuite présenté le centre de secours thénezéen, ses effectifs, son fonctionnement et ses interventions puis M. FERNANDEZ et Mme VUI ont exposé le projet de construction défini pour THÉNEZAY (M. FERNANDES sur l'aspect technique et immobilier et Mme VUI sur l'aspect financement).

L'actuel centre de secours ne peut plus fonctionner en l'état, en raison d'une part, de son positionnement en centre bourg, face à un établissement scolaire et, d'autre part, de la non conformité et des capacités insuffisantes de ses locaux (manque, en particulier, une cellule de désinfection pour l'ambulance). Le nouveau centre occupera une surface globale d'environ 550 m² et disposera de 4 travées, dont une spécialement aménagée pour la V.S.A.B. (ambulance). Il disposera d'une isolation renforcée, d'un mode de chauffage économique et écologique, d'une récupération des eaux de pluie et sa réalisation s'inscrit dans une démarche H.Q.E. (le plan type proposé est présenté aux Conseillers municipaux).

Ce projet, présentant un coût prévisionnel global de 800.000,00 €, a été inscrit parmi les orientations budgétaires 2012 du SDIS.

Son financement repose sur six points essentiels: THÉNEZAY, Commune siège, cèdera (à titre gratuit) un terrain viabilisé et apportera une subvention en capital égale à la valeur vénale des actuels locaux. Le Conseil Général des DEUX-SÈVRES apportera une subvention, à hauteur de 20% du coût total de l'opération, considéré T.T.C. Les Communes défendues en premier appel, sur le secteur DEUX-SÈVRES (AUBIGNY, DOUX, LA FERRIÈRE, LHOUMOIS, OROUX, PRESSIGNY et THÉNEZAY) apporteront une subvention en capital, à hauteur de 20% du coût total, considéré T.T.C. (Pour THÉNEZAY, cette participation s'élèvera à 74.614 €). L'État contribuera également au financement du projet au-travers du F.C.T.V.A. (15,482 % sur le coût total, T.T.C.) et le SDIS interviendra à hauteur de 30% du coût total, T.T.C. Cette opération représente une dépense de 50,11 € par habitant pour l'ensemble des Communes concernées.

Considéré sous l'aspect types de dépenses, le coût de ce projet se répartit de la façon suivante: 8% pour les études, 84% pour les travaux de base et 8% pour les travaux optionnels (qui restent négociables).

Une prise de délibération est attendue, de tous les Conseils municipaux concernés, avant le 31 décembre prochain, afin de programmer la mise en route de cette opération avec un lancement de consultation d'entreprises en octobre 2013 et un démarrage des travaux en janvier 2014, la réception de chantier étant prévue en fin 2014.

Madame le Maire précise de plus que les représentants du SDIS ont émis un accord pour un premier appel de fonds (sous forme de fonds de concours) en fin du 1er semestre 2014 et un échelonnement de la dépense sur trois années.

Pour ce qui concerne THÉNEZAY, se pose la question du choix d'un terrain répondant aux besoins. Trois sites sont, d'ores et déjà, « pressentis » :

*Une parcelle communale située face au Collège mais la longueur des réseaux à aménager est importante et on retrouve le problème de sécurité que pose les sorties de véhicules à proximité immédiate d'un établissement scolaire.

*Un terrain de la Z.A. du Bois Bodin pourrait également être mis à disposition mais ne reste-t-il pas préférable de réserver les surfaces disponibles pour toute éventuelle installation d'entreprise ? (A noter que la proposition que M. Christophe MOREAU a adressée au SDIS pour cession du bâtiment industriel qu'il possède sur la Z.A. n'a pu être retenue, le coût d'une construction neuve s'avérant moins important que celui d'une réhabilitation).

* Les terrains réservés derrière le cimetière (provenant de la famille MARTEAU) pourraient répondre aux besoins du fait de leurs surface et situation, mais ils ne sont pas viabilisés et ont été classés en zone NP du P.L.U....

A noter, également, qu'au cours de cette réunion a été évoquée la question du montant des contingents annuels demandés aux Communes et M. GREGOIRE a exprimé son intention d'en revoir l'actuel mode de calcul qui conduit à de très fortes disparités, d'une Commune à l'autre.

La réunion programmée le 21 septembre devait se poursuivre par une visite du centre de secours de l'ABSIE (récemment construit) mais aucun élu, à l'exception du Maire de THÉNEZAY, n'étant disponible, cette visite a été reportée au 23 octobre prochain.

Au terme de cet exposé, madame le Maire observe qu'il ne sera pas demandé au Conseil de délibérer, dès aujourd'hui, sur ce projet mais qu'il conviendra de se prononcer très rapidement (avant la fin de cette année).

Diverses remarques et observations sont émises par les élus :

-Jean-Jacques LÉON se montre inquiet du fait des coûts indiqués et déplore que pour THÉNEZAY, la charge soit particulièrement lourde.

-Jean-Louis PINEAU estime qu'il faut considérer, en priorité, la question suivante : Doit-on maintenir une protection pour THÉNEZAY ?

-Madame le Maire observe que le centre de secours pourrait vraisemblablement être fermé si aucune action n'était mise en route. Ce serait donc le centre de secours de PARTHENAY qui serait appelé à intervenir, avec les délais liés aux temps de déplacement. Par ailleurs, THÉNEZAY a la chance de disposer d'un bon contingent (avec une perspective de nouvelles recrues, à très court terme) alors que le volontariat semble en perte de vitesse dans bon nombre de secteurs.

-Thierry DEJONCKHEERE regrette, au-delà du seul coût de l'opération pour THÉNEZAY, le fait que la Commune soit, comme bien souvent, mise devant le fait accompli, sans possibilité de discussion, et avec, pour toute marge de manœuvre, celle qui résultera d'une hausse de la fiscalité locale.

BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE – EXERCICE 2012

Madame le Maire soumet à l'examen du Conseil municipal le projet de budget annexe « PHOTOVOLTAÏQUE » établi au titre de l'exercice 2012, ce budget s'équilibrant, en dépenses et recettes de fonctionnement, pour un montant de 17.524,00 € et, en section d'investissement, pour un montant de 163.177,00 € (intégrant un virement de la section de fonctionnement s'élevant à 9.436,00 €).

Soumis au vote, ce budget fait l'objet d'une adoption à l'unanimité.

(A noter que la consultation portant sur le programme de travaux photovoltaïques est en cours de lancement et que l'ouverture des plis est prévue le 5 novembre prochain).

D 101-2012 : BAIL DE LOCATION DES LOCAUX DE LA POSTE : ADOPTION AVENANT N° 1

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal le bail en date du 4 avril 2011, signé avec la S.A.S. « LOCAPOSTE » pour location de locaux sis 8 bis, Cité Rondier, afin de constituer un bureau de Poste, et elle précise que l'établissement d'un avenant à ce bail initial a dû être envisagé afin d'intégrer les modalités de remboursement des charges de chauffage et d'entretien de la chaudière par le preneur (le chauffage étant assuré par la chaudière collective installée à l'E.H.P.A.D. Résidence de la Plaine et le réseau de chaleur aménagé à partir de l'établissement).

Suite à cet exposé et après avoir pris connaissance des dispositions de cet avenant n° 1, ainsi rédigées :

-A compter du 15 septembre 2011 et s'agissant du chauffage des locaux : le preneur s'acquittera de sa part, en ce qui concerne la fourniture du combustible, sur la base de 2% du volume total annuel consommé sur simple présentation de la facture envoyée par le bailleur (qui sera préalablement réglée dans sa totalité, par celui-ci).

Le preneur s'acquittera de la part du contrat d'entretien au même prorata que pour le combustible.

le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-adopte cet avenant en l'intégralité de ses dispositions et autorise Madame le Maire à le signer.

D 102-2012 : ADOPTION CONVENTION ENTRE L'ÉTAT ET LA COMMUNE POUR LA MISE À DISPOSITION DES SERVICES DE L'ÉTAT (DDT) DANS LE DOMAINE DES AUTORISATIONS ET ACTES RELATIFS À L'OCCUPATION DU SOL ET DÉLIVRÉS AU NOM DE LA COMMUNE.

Madame le Maire fait part au Conseil municipal de l'entretien qui a lieu en Mairie, le lundi 17 septembre dernier, avec les services de la DDT (Pôle de PARTHENAY représenté par M. B. VERGER) sur la question de la répartition (imminente), entre les services de l'État et la Commune, des missions d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols sur le territoire de la Commune.

D'une façon générale, la DDT assurera désormais l'instruction :

-des permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager et certificats d'urbanisme (article L.410-1 b du CU),

et la Commune assurera celle :

-des certificats d'urbanisme (article L.410-1 a du CU) et des déclarations préalables concernant les constructions nouvelles, les travaux sur constructions existantes, les changements de destination, les aménagements.

Elle présente ensuite la convention devant être signée avec l'État, convention ayant pour objet de définir les modalités de la mise à disposition des services de la DDT dans le domaine des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols délivrés au nom de la Commune, conformément à l'article R. 422-5 du Code de l'Urbanisme (et dont le détail vient d'être précisé).

Ayant pris connaissance de l'intégralité des dispositions figurant dans le texte de cette convention, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-adopte ce texte et autorise Madame le Maire à le signer.

D 103-2012 : ECRITURES COMPTABLES

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'opérer les écritures comptables ci-après détaillées :

**Virements de crédits – Budget annexe « Locations soumises à TVA » - Exercice 2012*

OBJET DES DÉPENSES	DIMINUTION SUR CRÉDITS DÉJÀ ALLOUÉS		AUGMENTATION DES CRÉDITS	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
Fournitures d'entretien	60/60631	200,00		
Titres annulés sur exercice antérieur			67/673	200,00
		200,00		200,00

**Virements de crédits – Budget principal - Exercice 2012*

OBJET DES DÉPENSES	DIMINUTION SUR CRÉDITS DÉJÀ ALLOUÉS		AUGMENTATION DES CRÉDITS	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
Rémunération personnel titulaire	64/6411	2.100,00		
Autres contributions obligatoires : étude zones humides (5.567,43 €).			65/6558	2.100,00
Intérêts des emprunts et dettes	66/66111	500,00		
Titres annulés sur exercice antérieur			67/673	500,00

		2.600,00		2.600,00
--	--	-----------------	--	-----------------

OBJET DES DÉPENSES	DIMINUTION SUR CRÉDITS DÉJÀ ALLOUÉS		AUGMENTATION DES CRÉDITS	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
ESPACE RONDIER: Frais d'étude	0021/2031	7.441,00		
Subvention d'équipement versée : bâtiments et installations			204/2041642	7.441,00
BA "PHOTOVOLTAIQUE"				
		7.441,00		7.441,00

**Vote de crédits supplémentaires – Budget principal – Exercice 2012*

DÉSIGNATION DES ARTICLES		CRÉDITS À VOTER	
N°	INTITULÉ	DÉPENSES	RECETTES
21/21571	Matériel roulant : achat tracteur	1.982,00	
	achat gyro débroussailleur	3.996,00	
16/1641	Emprunts		5.996,00
024	Produits des cessions d'immobilisations : reprise		-18,00
	ancien tracteur		
	TOTAL ÉGAL.....	5.978,00	5.978,00

DÉSIGNATION DES ARTICLES		CRÉDITS À VOTER	
N°	INTITULÉ	DÉPENSES	RECETTES
21/21534	Réseaux divers : d'électrification	18.000,00	
13/1328	Autres subventions d'équipement		12.350,00
16/1641	Emprunts		5.650,00
	TOTAL ÉGAL.....	18.000,00	18.000,00

D 104-2012 : PROGRAMME D'ACTION ÉDUCATIVE SCOLAIRE 2012-2013 : ACTIVITÉS RETENUES

Considérant les actions que les trois écoles (Germain RALLON, Augustine FOUILLÉE et Marie-Antoine) ont retenues au titre de leurs programmes d'action éducative scolaire de l'année 2012-2013,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-ENTÉRINE, en leur intégralité, chacun des trois programmes d'action éducative définis au titre de l'année scolaire 2012-2013 ainsi que les coûts correspondants, à savoir :

1°) – ÉCOLE GERMAIN RALLON :

Thème retenu : Découverte des arts du Théâtre.

Intitulé activité		Classe(s) concernée(s)	Coût
Déplacements	Visite Théâtre de THOUARS	CP	140,00 €
	Représentation « Le Gamin » - Moulin du Roc - NIORT	CE1-CE2	245,00 €
	Visite théâtre de THOUARS et représentation Conservatoire	CM1-CM2	280,00 €
	THOUARS : rencontres interclasses	CM1-CM2	280,00 €
Intervenants	Théâtre de l'Esquif	CP-CE1-CE2	944,00 €
	Mélanie ARRIVÉ (Médiatrice culturelle Théâtre de THOUARS).	CP –CM1-CM2	200,00 €
	Emmanuel DARLEY et Catherine ZAMBON (Auteurs invités).	CM1-CM2	400,00 €
	Marie VULLO (Coordinatrice RESEDAT)	CM1-CM2	100,00 €
Spectacle	« Le Gamin »	CE –CE2	94,50 €

2°) – ÉCOLE AUGUSTINE FOUILLÉE:

Intitulé activité	Intervenant	Classe(s) concernée(s)	Coût
École et cinéma	Cinéma « LE FOYER » - PARTHENAY	Toutes les classes	118,00 €
Musique	M. Cyril MAGUY	Moyenne section	294,00 €
Animation et découverte du théâtre de THOUARS)	Mme Mélanie ARRIVÉ.	Toutes les classes et classe CP	140,00 €
Activité théâtre (développement compétences langage	Théâtre de l'Esquisse.	Toutes les classes	440,00 €

et apprendre à se mettre en scène			
--	--	--	--

3°) – ÉCOLE MARIE ANTOINE :

Thème retenu : découverte du milieu sportif.

Activités	Classes concernées	Coût
Expression corporelle	PS/MS – GS/CP	423,00 €
Aïkido	CE1/CE2	300,00 €
Badminton	CM1/CM2	400,00 €
Tir à l'arc	GS/CP – CE1/CE2 - CM1/CM2	420,00 €
Ping-pong	GS/CP – CE1/CE2 - CM1/CM2	120,00 €
Equitation	PS/MS – GS/CP	337,50 €

-AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents liés à la réalisation et au financement de ce programme,

-RAPPELLE que le financement des actions prévues sera assuré (en fonction de la nature des actions) à partir des crédits inscrits aux comptes 6188, 6218, 6247 et 6574 du budget principal de l'exercice 2012 et s'engage à inscrire, aux mêmes comptes du budget principal de l'exercice 2013, les crédits nécessaires à la prise en charge de la poursuite de ce programme au cours des deuxième et troisième trimestres de l'année scolaire 2012-2013.

QUESTIONS ET INFOS DIVERSES :

*Installation d'abris-bus (Exposé de Thierry DEJONCKHEERE) : l'installation de cinq (voire six) abris-bus est en cours de préparation et la pose de dalles de béton est déjà réalisée sur un hameau (Puysan). Quatre hameaux seront équipés : Puysan (avec 2 abris), la Maisonneau, la Moinie, les Hommes, et peut-être la Boissière, ultérieurement. Deux types d'abris ont été retenus, l'un pour un coût de 940,00 € H.T. (fournisseur : Sté RONDINO – équipement à monter) et le second pour 948,00 € H.T. (fournisseur : Ets JOUNEAU – équipement prêt à l'installation)

*Elaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.) (Exposé de Jean-Louis PINEAU) : une seconde réunion s'est tenue sur cette question (et pour un travail commun mené avec la Commune de LA FERRIÈRE) le 17 septembre dernier, en Mairie de LA FERRIÈRE. Le Commandant FARIAT, représentant le SDIS79, a apporté un ensemble de conseils et de recommandations dans le cadre de la préparation de ce document qui se doit d'être un outil de travail pratique permettant à la Commune de répondre, avec les moyens humains et matériels adaptés, à un ensemble de situations de crise liées à divers risques : risque technologique dû à l'activité de la sté ESA, risques naturels (mouvements de terrain, inondations, etc.), climatiques (tempêtes, fortes précipitations, orages, grand froid, chutes de neige, verglas, canicule, etc.), sanitaires (épidémies, contaminations eau potable, etc.). Il faudra prochainement, dans le cadre de ce travail, désigner un certain nombre de personnes (élus et autres personnes) en tant que référents chargés de missions bien précises (information, prise en charge population, logistique, gestion ERP, etc.).

*Projet d'aménagement d'un pôle santé : une rencontre est prévue jeudi prochain, 11 octobre, à 18h, en Mairie, avec les médecins locaux et le Président de l'Ordre départemental afin de poursuivre la réflexion en cours sur l'évolution de la situation. Le point sera donc fait après cette réunion.

A noter qu'il s'avèrera impossible à M. CINTAS de rejoindre l'équipe médicale locale, ce dernier restant affecté en milieu hospitalier.

*Personnel communal : Madame le Maire rappelle les nombreux problèmes de santé touchant, depuis un certain temps, l'effectif des adjoints techniques :

-Valérie RETRAIN, en arrêt maladie depuis le début de cette année, sera certainement placée en arrêt longue maladie à court terme (un dossier a été transmis au comité médical).

-Pierre GIRAULT, vient de reprendre, le 29 septembre, ses fonctions à temps plein au terme de la période de mi-temps thérapeutique qui a fait suite à son accident du travail du 15 juin 2010.

-Jeanine BRAUD, également en mi-temps thérapeutique (vraisemblablement jusqu'à la fin de cette année) devrait faire valoir ses droits à la retraite le 1^{er} mars 2013, sous réserve des conclusions d'une étude, en cours, des droits ouverts sur sa carrière effectuée du côté privé.

-Virginie MORICEAU : affectée depuis un an auprès de la cuisine du Collège, supporte difficilement les missions associées à son poste mais « tient bon » malgré tout.

*Vente de tickets de repas de cantine aux familles hors Commune : l'augmentation de 0,30 € appliquée, à la rentrée scolaire 2012-2013, au prix du ticket de repas vendu aux familles domiciliées hors Commune, a provoqué quelques réactions.... Une rencontre vient d'être organisée, avec les Maires de DOUX, OROUX et LHOUMOIS, pour la mise en place d'une éventuelle participation de ces Communes à la prise en charge de la dépense. Chacun des Maires devant soumettre cette question à son Conseil municipal, le point sera fait dès que les décisions seront connues.

Madame le Maire présente en parallèle le bilan cantine effectué pour l'année 2011-2012, bilan laissant apparaître les résultats suivants :

-dépenses service cantine	: 92.612,98 €
-recettes	: 53.739,04 €
-nombre de repas achetés au cours de l'année scolaire :	22.148
-prix de revient du repas	: 4,18 €
-déficit par repas	: 1,76 €
-déficit global de l'année scolaire	: 38.873,94 €

*Eclairage public : un marché vient d'être signé avec SÉOLIS (date de prise d'effet : 1^{er} octobre 2012) au titre de la mise en sécurité, de l'entretien, de la maintenance, des dépannages et du renouvellement du parc d'éclairage public.

Les services de SÉOLIS ont fait savoir que les travaux de mise en sécurité et d'entretien allaient être programmés dans un délai de six mois.

En parallèle, un bilan des consommations vient d'être transmis à la Commune, laissant apparaître, sur une durée d'une année, une économie de 15.000 KW sur les consommations « éclairage public » et une diminution de l'ordre de 30% sur celles des bâtiments communaux.

*Ventes diverses : la cession du logement n° 6 de la Cité du Champ des Ormeaux à M. Gaël BUSONT est effective et un lot vient d'être vendu au lotissement des Chênes (lot n° 11 cédé à M. Frédéric TIFFON et Mme Mélanie PENIN).

*Programme de travaux photovoltaïques : une consultation vient d'être lancée pour la réalisation d'un C.O.E. (conseil en orientation énergétique) , s'intégrant au programme de travaux photovoltaïque et financé par la Région, à hauteur de 70 % maximum sur le montant de la dépense, considérée H.T.

*Travaux d'extension des locaux de l'E.H.P.A.D. : le contrat de prêt est (enfin) arrivé et les travaux vont donc pouvoir être lancés. La mise en place, dans le logement de fonction en l'attente des nouveaux locaux, d'un P.A.S.A, réunissant les établissements de THÉNEZAY et LA PEYRATTE, va permettre l'accueil de personnes désorientées. L'Agence Régionale de Santé a soutenu ce projet innovant et expérimental. Un service d'accueil de jour (prévu pour six places) va également être ouvert en partenariat avec l'A.D.M.R., dans un petit logement nouvellement construit, en l'attente d'une installation définitive dans le logement de fonction.

INFOS « TRAVAUX DE VOIRIE » (Exposé de Jacky PROUST)

Ont été récemment réalisés : des travaux de réaménagement (purgés) dans la rue du Fief Guichard, l'aménagement de la cour du centre médico social, des travaux de pose de caniveaux à Brassais, un projet d'aménagement autour du puits situé au carrefour rue Saint Honoré/rue de la Tourette, des travaux de débarnage de la Moinie à Valette.

INFOS « TRAVAUX BÂTIMENTS » (Exposé de Jean-Louis PINEAU)

Les points essentiels évoqués : le changement des fenêtres de la Mairie, une réunion de la commission d'arrondissement de sécurité à la Maison de Retraite (pas de « bémol » particulier), un projet de remplacement de la piste du toboggan en place à l'école (coût : environ 2.600 €), la réalisation (en cours) de chariots pour les chaises de la salle des fêtes.

INFOS COMMUNAUTAIRES :

(Exposé de Madame le Maire)

Les sujets traités au cours du dernier conseil communautaire ont été les suivants :

*Présentation du Collège par Monsieur CASSANY, Principal (excellents résultats aux examens et effectifs en hausse).

*Développement économique : rappel de la soirée organisée vendredi dernier, à LA PEYRATTE, sur le thème de la valorisation des productions agricoles.

Par ailleurs, le comité économie a défini des mesures d'accompagnement pour les créateurs d'entreprises.

*Les ateliers d'initiation à l'usage informatique ont repris leurs activités à LA FERRIÈRE (six modules prévus).

*Aménagement du territoire : les réunions portant sur l'élaboration du S.C.O.T. se poursuivent.

*Mise en place de la nouvelle intercommunalité : une réunion de travail a été organisée avec la Communauté de MÉNIGOUTE sur le thème « compétence scolaire » (Cette prise de compétence, en place à MÉNIGOUTE, apparaissant comme une expérience réussie).

A noter que le Canton de MAZIÈRES en GÂTINE a opté pour l'indépendance et ne rejoindra donc aucun regroupement en cours de constitution, à moins qu'une décision préfectorale n'en décide autrement.

*Compétence voirie : des travaux de remise en état de la V.C. n° 18 ont été réalisés à OROUX, avec l'intervention de la Sté COLAS et pour un de 33.000,00 €).

Pour ce qui concerne le marché broyage-fauchage : une consultation a été réalisée mais un apport d'informations supplémentaires s'avère nécessaire avant de confirmer le choix d'entreprise.

*Compétence environnement-gestion déchets : la collecte de ferraille est organisée une fois par mois, à date fixe, avec évacuation le soir même (ce qui évite le vandalisme sur le site).

BILAN GOÛTER DES AINÉS 2012 (Exposé de Joëlle DAVAULT)

Le spectacle (et le dessert !) ont été appréciés. Jacky PROUST observe la nécessité d'une intervention des agents communaux pour la préparation de la salle et toutes les remises en place, après occupation.

QUELQUES DATES à retenir, indiquées par Madame le Maire :

-Demain, mardi 9 octobre : réunion NATUR'AGIR.

-Jeudi 11 octobre, à 18h : rencontre avec les professionnels locaux de la santé et réunion de la commission « Vie économique » (groupe « agriculture ») à 20 h 30.

-12 octobre : cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants dans la Commune.

-13 octobre (à partir de 10h 30) : cérémonie d'attribution d'appellations à deux salles et deux places communales.

-16 octobre : réunion à LA PEYRATTE dans le cadre de l'élaboration du SCOT.

-17 octobre à 18 h : vernissage d'une nouvelle exposition artistique en Mairie.

-23 octobre à 15 h : visite du centre de secours de L'ABSIE par les Maires du canton.

-5 novembre : ouverture des plis reçus dans le cadre de la consultation « travaux photovoltaïques ».

et quelques remarques diverses, en fin de cette séance :

-La Sté « Réseau des communes » propose, pour le site internet, la mise en place, dès le 1^{er} octobre, d'un service d'intranet sur notre back office, ce qui pourrait permettre d'organiser et de gérer des échanges internes en Mairie. Avons-nous besoin de cet outil de communication ?...

-Jean-Jacques LÉON aborde la question de la signalétique « marché » aux entrées d'agglomération et la nécessité d'indiquer l'existence du marché hebdomadaire dans certaines parutions spécialisées.

-Bilan de la Journée des Associations 2012 : Joëlle DAVALT rappelle la présence de 18 associations, ainsi que celle de la bibliothèque municipale et les démonstrations effectuées. Peu de public mais une ambiance sympathique et une centaine de personnes présentes au repas du soir. Un bilan sera effectué au cours d'une réunion devant être organisée prochainement.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 23 heures.